



MANUEL UTILISATION

DECLARER SUR LE PORTAIL HEBERGEUR

DECLARATION SIMPLE

1. Introduction

La taxe de séjour est collectée par l'ensemble des hébergeurs touristiques à titre onéreux, auprès de toute personne qui séjourne une nuit au moins à titre onéreux sur le territoire, et qui n'est pas domiciliée dans l'une de ses communes et n'y possède pas non plus une résidence à raison de laquelle elle est passible de la taxe d'habitation.

2. Portail de déclaration

Pour les hébergements loués via des opérateurs numériques intermédiaires de paiement, ces derniers ont l'obligation de collecter la taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2019. Les hébergeurs sont néanmoins tenus de déclarer également la taxe de séjour collectée par des opérateurs numériques. La taxe de séjour est instaurée du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Les personnes ayant donné leur adresse mail et qui ont reçu leur identifiant peuvent déclarer via la plateforme informatique : tds-ccom.consonanceweb.fr

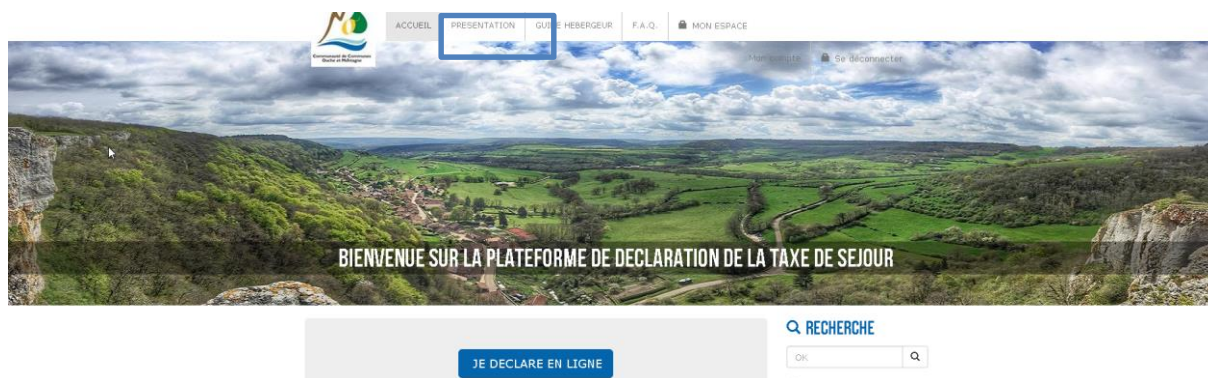
La plateforme de déclaration vous permet également d'avoir accès à une présentation de la taxe de séjour et la législation correspondante.

3. La plateforme

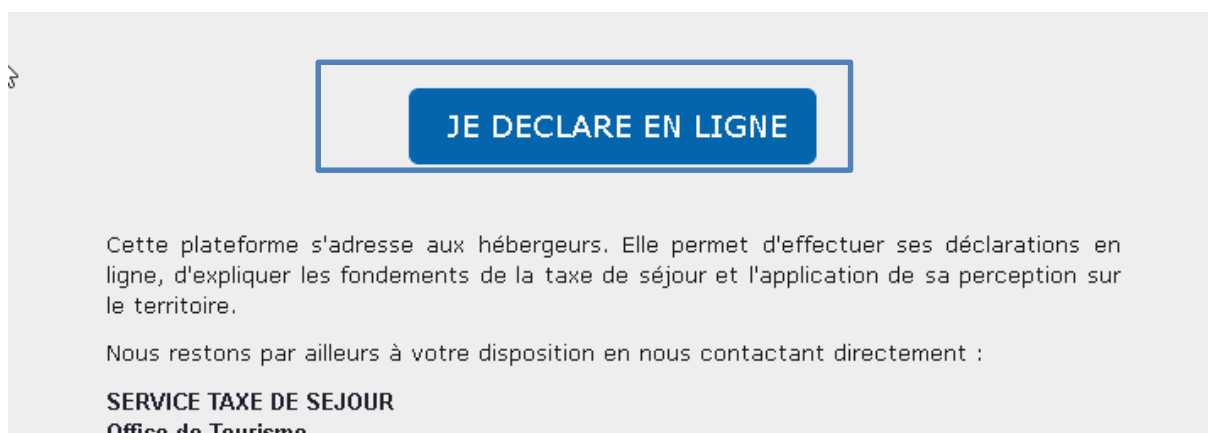
Taper l'url taxedesejour-hautrhone.consonanceweb.fr dans votre navigateur. Vous arriverez sur la plateforme de déclaration.

- [La page Accueil](#)

Cette page reprend toutes les informations concernant le service Taxe de Séjour et son application.



Vous y trouverez également un accès rapide à la déclaration.



Vous pourrez également télécharger des documents mis à disposition par le service Taxe de Séjour, dans le pavé Documents situé sur la droite de l'écran :

DOCUMENTS

- [Document 1](#)
 - [Document 2](#)
-

- La page Présentation

Cette page vous présente la Taxe de Séjour ainsi que vos obligations en tant qu'hébergeur.



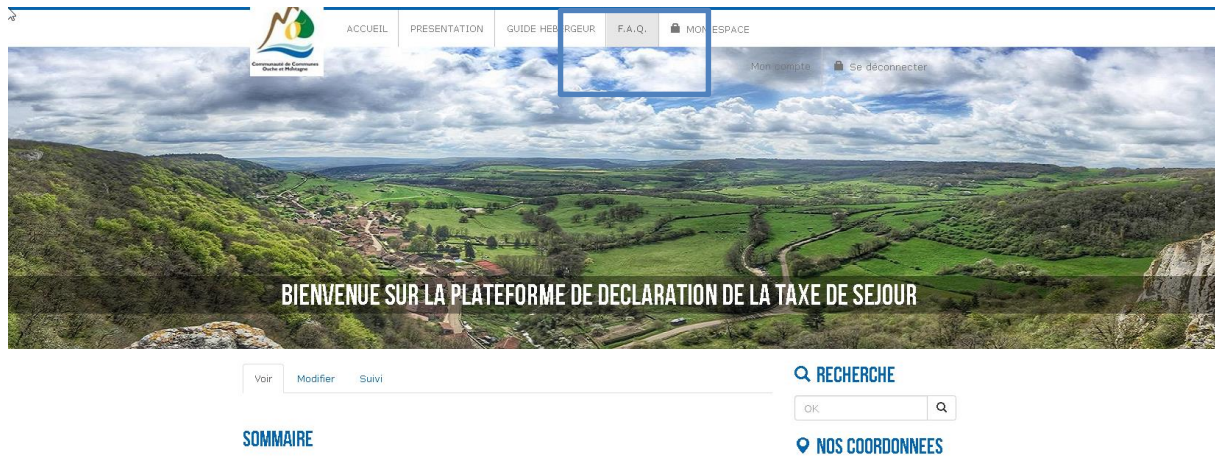
- La page guide hébergeur

Cette page vous présente un guide de la Taxe de Séjour.



- [La page F.A.Q](#)

Cette page vous propose une foire aux questions.



- [La page Mon Espace](#)

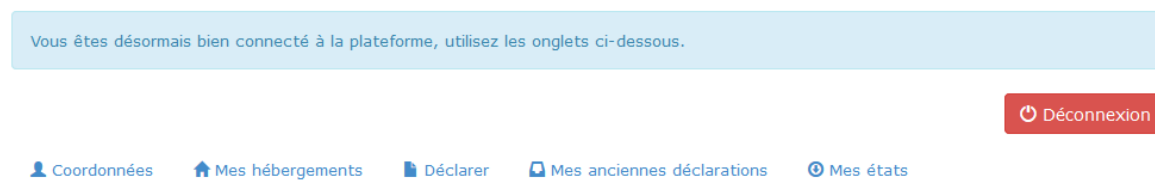
Pour accéder à votre espace de déclaration, vous devrez d'abord vous connecter. Cliquez sur le menu « MON ESPACE » et renseignez vos identifiants reçus par mail. Cliquez sur « Se connecter »



4. Votre espace personnel

Vous êtes désormais bien connecté à votre espace sur la plateforme de déclaration. Vous pourrez vous déconnecter en cliquant sur le bouton rouge situé à droite de votre écran.

Vous pouvez également accéder rapidement à votre espace depuis la page d'accueil de la plateforme.



- Onglet Coordonnées

Cet onglet vous permet de vérifier les informations vous concernant. Vous pouvez demander un nouveau mot de passe ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.



- Onglet Mes hébergements

Cet onglet vous permet de vérifier les informations concernant votre ou vos hébergements. Vous pouvez consulter les périodes d'ouverture enregistrées pour chaque hébergement ou signaler une erreur au service Taxe de Séjour.

Vous êtes désormais bien connecté à la plateforme, utilisez les onglets ci-dessous.

Coordonnées **Mes hébergements** Déclarer Mes anciennes déclarations Mes états

Déconnexion

Nom de l'hébergement	Adresse	Type	Nombre d'étoile	Capacité maxi	Mail	Période d'ouverture
						Consulter les périodes d'ouverture

J'ai pris connaissance de ces informations et déclare qu'elles sont conformes et exhaustives. En cas d'erreur ou de modification, je m'engage à contacter le service par téléphone ou grâce au bouton "Signaler une erreur" ci dessous.

SIGNALER UNE ERREUR

- Onglet Déclarer

Cet onglet vous permet de déclarer la taxe de séjour en choisissant la période de déclaration souhaitée.

Vous êtes désormais bien connecté à la plateforme, utilisez les onglets ci-dessous.

Coordonnées Mes hébergements **Déclarer** Mes anciennes déclarations Mes états

Déconnexion

Nom de l'hébergement	Adresse	Type	Nombre d'étoiles	Capacité maxi	Mail	Période de déclaration
						Choisissez une période

Pour ce faire, cliquez sur le menu déroulant « Choisissez une période de déclaration » et sélectionnez la période qui vous intéresse. De nouvelles lignes apparaissent pour faire votre déclaration.

Si votre hébergement est classé, voici l’affichage que vous aurez afin de faire votre déclaration :

Déclaration : Standard : PÉRIODE 1

Nombre de nuitées	
Description	Nombre
Plein tarif	<input type="text" value="1"/> x 1.00 €
Exonérées	<input type="text" value="0"/> x 0 €
Nombre de personnes logées	<input type="text" value="0"/>
Justificatif Votre registre du logeur	Titre: Registre_logeur_ <input type="button" value="Choisir un fichier"/> <input type="button" value="Aucun fichier choisi"/>
Total	0 nuitées - 0.00 €

[€ Modifier la déclaration](#)

[Retour](#)

Si votre hébergement est non classé, l’affichage sera le suivant :

Nombre de nuitées Nombre total de nuitées louées	<input type="text"/>
Nombre d'occupants Nombre total de personnes logées	<input type="text"/>
Nombre d'assujettis Nombre total de personnes assujetties (non exonérées)	<input type="text"/>
Taxe de séjour collectée sur la période	<input type="text"/> €
Justificatif Votre registre du logeur	Titre: Registre_logeur_ <input type="button" value="Choisir un fichier"/> <input type="button" value="Aucun fichier choisi"/>

[€ Modifier la déclaration](#)

[Retour](#)

Deux tableaux de déclaration sont à compléter :

- Le premier concernant la taxe collectée en directe
- Le deuxième concernant la taxe perçue par les opérateurs numériques intermédiaires de paiement

Comment remplir le formulaire de déclaration ?

Le champ « **Plein Tarif** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées non exonérées (*soit les personnes de plus de 18 ans*)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes « Plein tarif » x nombre de nuitées

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

4 personnes X 7 nuitées = 28 nuitées

3 personnes x 2 nuitées = 6 nuitées

*Total des nuitées « Plein tarif » du mois : **48 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Plein tarif »*

Le champ « **Exonérées** » correspond au nombre total de nuitées réalisées durant le mois écoulé par les personnes logées exonérées (*moins de 18 ans ou titulaire d'un contrat de travail saisonnier dans la vallée ou les bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire*)

➔ Méthode de calcul : Nombre de personnes « Exonérées » x nombre de nuitées

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

2 personnes X 7 nuitées = 14 nuitées

1 personne x 2 nuitées = 2 nuitées

*Total des nuitées « exonérées » du mois : **16 nuitées** >> à renseigner dans le champ « Exonérée »*

Le champ « **Nombre de personnes accueillies comprenant les exonérés** » correspond au nombre total de personnes accueillies durant le mois exonérées et non exonérées.

Exemple (pour un gîte de 4 personnes) :

(2 + 4 + 3 personnes « plein tarif ») + (2 + 1 personnes exonérées) = 12 pe

>> à renseigner dans le champ « Nombre de personnes accueillies »

Cliquez sur « Déclarer » pour valider votre formulaire.

Afin de joindre votre registre du logeur à votre déclaration, cliquez sur « Choisir un fichier » et sélectionnez votre fichier.

- Onglet Mes anciennes déclarations

Une fois votre déclaration effectuée vous pouvez consulter ou télécharger une attestation de déclaration depuis la rubrique « mes anciennes déclarations », en cliquant sur « reçu ».



Vous avez effectué 1 déclarations(s) - Nous affichons seulement les 12 dernières déclarations

Mode	Description	Adresse	Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
Réel				Déclaration 1er semestre 2017	82.50 €		

[SIGNALER UNE ERREUR](#) 

Lorsque vous souhaitez quitter votre espace, cliquez sur « **Déconnexion** » pour vous déconnecter.